

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 42 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 1er DECEMBRE 2017 A 20H00

Date de la convocation : 24 novembre 2017.

L'an deux mil dix-sept, le premier décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoint
Mme Jennifer BRESSAND, Conseillère municipale
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Hervé DECREUSE Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Maryse PAGNIER, Adjointe
M. Laurent CLAUDET Conseiller délégué
Mme Corinne GARNIER Conseillères municipales
M. Luca CURTENELLE, Conseiller municipal

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 42 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 41 du 3 novembre.

2. Administration générale.

A.M.O. pour salle socio-culturelle, salle de spectacle et amphithéâtre, salle d'animation.

Fonds de concours (digue et transfert compétence eau)

3. Bâtiments : Eglise.

Délibération à prendre pour la prise en compte par la commune du chauffage.

Réunion de commission à prévoir pour le choix du chauffage.

Point sur les travaux en cours.

4. Eau – assainissement.

Point sur les travaux.

Convention avec la CGGP

5. Bois et forêts.

Problème de la CVAO (Cotisation Volontaire Obligatoire)

6. Informations diverses.

Réception d'un devis pour caveau.

Déneigement des privés : délibération à prendre pour préciser les conditions

Salle d'animation : Locations

Rappel du repas des anciens

Compte-Rendu :

En préambule, le Maire précise que c'est finalement une bonne chose que la réunion ait été reportée à ce jour car cela nous permet de prendre une délibération pour le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui a été reçu le 29 novembre.

Il conviendra également de prendre une délibération pour approuver ce rapport.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 41 du 3 novembre.

Sans opposition ni commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration générale.

A.M.O. pour salle socio-culturelle, salle de spectacle et amphithéâtre, salle d'animation.

M. Bouffieux, ne sera chargé que de l'A.M.O. puisque le règlement départemental interdit que l'architecte A.M.O. fasse également la Maîtrise d'Œuvre. La maîtrise d'œuvre sera faite après l'A.M.O. par un architecte. L'A.M.O. prépare également le cahier des charges de recrutement de la Maîtrise d'Œuvre.

Concernant le projet d'une salle socio-culturelle, une demande de subvention sera faite dans le cadre du contrat de ruralité.

Concernant la salle de spectacle, la demande sera également faite pour l'A.M.O. auprès du département.

Quant à la salle d'animation, elle ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'A.M.O., un devis sera donc demandé à une entreprise locale pour l'isolation et le remplacement des fenêtres, afin de présenter le montant global dans un dossier de demande de subvention TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte).

Fonds de concours (digue et transfert compétence eau)

Puisque la loi GEMAPI impose dès le 1^{er} janvier 2018 le transfert au SMMAH de la compétence digues, le Maire propose de mettre un fonds de concours afin de ne pas perdre totalement le contrôle du sujet.

Quant au transfert de la compétence eau potable, il faut attendre des précisions complémentaires de la part de l'Etat. Le sujet sera rediscuté ultérieurement.

3. Bâtiments : Eglise.

Délibération à prendre pour la prise en compte par la commune du chauffage.

Un devis de 25.751 € H.T. (30.901.20 € TTC) a été reçu de l'entreprise Prêtre.

La proposition du Maire, qui consiste à sortir le lot chauffage du projet et à retrancher la valeur de ce lot de la base de calcul des honoraires de l'architecte est approuvée à l'unanimité des présents.

Un courrier d'information sera adressé à M. Claude Dôle, architecte, de même que 3 devis seront demandés pour le chauffage.

Réunion de commission à prévoir pour le choix du chauffage.

Il sera nécessaire que la commission se prononce définitivement sur le choix du chauffage.

Point sur les travaux en cours.

L'échafaudage sera mis en place le 4 décembre, à condition toutefois, que le temps le permette.

4. Eau – assainissement.

Point sur les travaux.

Les travaux de pompage sont quasiment terminés, la réception de ces travaux ainsi que des travaux de conduite est demandée au maître d'œuvre (Benoît Ciresa ingénierie)

Convention avec la CGGP

Le Maire précise qu'elle est quasiment terminée et qu'il va la transmettre aux élus avant approbation.

Le prix définitif de la vente d'eau en gros est arrêté à 0,3626 € / m³. Suite à une discussion entre élus, le prix est fixé selon le volume réel vendu et non selon une part fixe et une part variable.

5. Bois et forêts.

Problème de la CVAO (Cotisation Volontaire Obligatoire)

Une fois de plus, le paiement de cette cotisation dont l'intitulé même pose question revient dans les sujets du conseil. Fort du point de vue du Président de l'Association des Maires Ruraux du Doubs, totalement opposé à cette cotisation et qui encourage vivement ses collègues maires à ne pas la payer, la décision est prise de ne pas tenir compte de cet appel à cotisation.

6. Informations diverses.

Constructions de caveaux.

Le conseil décide la construction de 6 caveaux cuve, avec entrée latérale pour un montant global de 19.372,56 € TTC soit 3.228.76 € TTC le caveau.

Pour la demande spécifique de Madame Henriot, il est décidé de communiquer les prix suivants selon une réalisation antérieure :

Caveaux 2 places = 3.100 €

Caveaux 3 places = 3.900 €

Déneigement des privés : délibération à prendre pour préciser les conditions.

Le Maire rappelle que les administrés qui paient la taxe d'habitation et les impôts fonciers peuvent prétendre au déneigement de leur voie de desserte si elle est bitumée et s'il y a la possibilité de stocker la neige et que le chasse-neige puisse se retourner.

Dans cet esprit, le Maire propose de rédiger une convention pour le déneigement des dessertes privées.

Salle d'animation : Locations

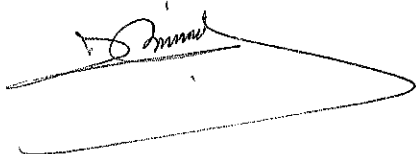
Récemment encore, on a pu constater que le tarif CFD instauré l'an passé pose problème. Il y aura lieu de reconsidérer cette problématique lors de la prochaine définition des prix.

Rappel du repas des anciens

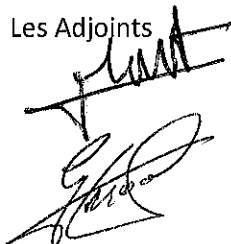
Il est rappelé que ce repas est prévu le 16 décembre.

La séance est levée à 23h30

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers Municipaux

